

Désignation du jury d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales ou de sages-femmes – Année universitaire 2024-2025

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,

Vu l'article R.631-1-3 du Code de l'Education

Le président recteur de l'université catholique de Lille, arrête :

Article 1 : le jury d'admission en deuxième année ou troisième année des études médicales ou de sages femmes pour l'année universitaire 2024/2025 est constitué comme suit :

Président du jury :

- Pr Sébastien Aubert - Assesseur MED2 et MED3 de l'Université de Lille


Membres du jury :

- Pr Patrick Hautecoeur - Doyen de la faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé de Lille,
- Pr Marie-Laure Charkaluk - Vice Doyen de la faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé de Lille,
- Elodie Hubert - Assesseure de la faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé de Lille,
- Romain Demailly - Enseignant chercheur en maïeutique de la faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé de Lille,

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats par voie d'affichage.

Fait à Lille, le 18 février 2025

Le Président Recteur
Patrick SCAUFLAIRE



FÉDÉRATION UNIVERSITAIRE ET
PLURIDISCIPLINAIRE DE LILLE
60 Boulevard Vauban
CS 40109 - 59016 LILLE Cedex
SIRET 325 974 269 00012 - APE 8542Z
N° Tva intracomm. FR. 53 325 974 269

Fédération Universitaire
et Pluridisciplinaire de Lille
Association loi 1901
60 boulevard Vauban
CS 40109 • 59016 Lille cedex
T. +33 (0)3 20 13 40 00

www.univ-catholille.fr